



Beaulieu Winter Tour

Edition 2024

Règlement de la course



1. Organisation

L'association Cap Nature Beaulieu organise le Beaulieu Winter Trail les samedi 24 et dimanche 25 février 2024



Site : www.capnaturebeaulieu.com

Courriel : capnaturebeaulieu@gmail.com

Club d'affiliation FFA : Jogging Club du Poiré Sur Vie

2. Les courses

Toutes les courses se déroulent en individuel, et sont constituées d'une seule boucle en une seule étape à allure libre.

Samedi 24 février :

Course « Honyx » 8,5 km, 100m D+ : Départ à 19h30

Course « Mosaic » 14 km, 190m D+ : Départ à 19h

Dimanche 25 février :

Course « ID Maison » 8,5 km, 100m D+ : Départ à 10h

Course « Super U » 14 km, 190m D+ : Départ à 9h30

Course « Auto Besson » 23 km, 260m D+ : Départ à 9h30

Le challenge « APRM » regroupe la course 14 km semi-nocturne du samedi, et 23 km diurne du dimanche.

Pour toutes ces courses, le départ est donné de la salle omnisports de Beaulieu Sous-la-Roche.

3. Age minimum

L'âge minimum requis pour participer aux courses est déterminé par la « Règlementation des manifestations running 2024 », et dépend de la distance de la course, corrélée au dénivelé (km-effort :

le km-effort est la somme de la distance exprimée en kilomètres augmentée d'1 km par 100m de dénivelé positif).

Course 23 km (25 km en km-effort) : ouverte à partir de la catégorie **Juniors** – U20 (2006 et avant)

Courses 14 km (15 km en km-effort) et 8,5 km (9,5 km en km-effort) : ouverte à partir de la catégorie **Cadets** – U18 (2008 et avant)

Challenge « APRM » : ouvert à partir de la catégorie **Juniors** – U20 (2006 et avant)

4. Semi auto-suffisance et postes de ravitaillement

Ces courses se déroulent en autosuffisance et imposent aux coureurs d'être autonomes. Cependant, des postes de ravitaillements (liquides et/ou solides) sont répartis sur l'ensemble des parcours pour certaines courses :

Course 8,5 km : ravitaillement unique à l'arrivée

Course 14 km : 1 ravitaillement à mi-course

Course 23 km : 1 ravitaillement à mi-course


Un ravitaillement amélioré (produits locaux) est prévu à l'arrivée pour tous les coureurs.


5. Matériel obligatoire


Pour les courses se déroulant le samedi (départ en semi-nocturne, arrivée en nocturne), une lampe (frontale ou ventrale) en bon état de marche est exigée ; un contrôle sera réalisé par des bénévoles, et aucun coureur ne sera autorisé à pénétrer dans le sas d'entrée et à prendre part à la course sans avoir passé ce contrôle.


6. Droits et modalités d'inscription

Les tarifs ci-après ne comprennent pas les frais internet qui sont du ressort de la société de chronométrage.

 Course 8,5 km : 8€

 Course 14 km : 10€

 Course 23 km : 12€

 Challenge « APRM » : 17 €

Le nombre maximum de dossards est de 499 pour les 2 courses du samedi et 499 pour les 3 courses du dimanche.

Les inscriptions se feront en ligne : le lien de l'inscription sera sur le site www.capnaturebeaulieu.com, et directement sur le site de notre partenaire Nikrome. Les inscriptions par courrier ne sont pas possibles.

Toute inscription sera accompagnée d'un document obligatoire :

- La photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées).

- **Ou** d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par l'une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD)
 - Fédération française du sport adapté (FFSA)
 - Fédération française handisport (FFH)
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
 - Fédération sportive des ASPTT
 - Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)
 - Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)
- **Ou** pour les majeurs d'un **certificat** médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'Athlétisme en compétition** ou **de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an.
- **Ou** pour les **mineurs** : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de 6 mois.

Pour des renseignements complémentaires, l'adresse « capnaturebeaulieu@gmail.com » pourra être utilisée.

7. Retrait des dossards

Le retrait des dossards pour les 3 courses se fait dans la salle omnisports de Beaulieu Sous la Roche.

- ~~BWT~~ Course « Honyx » 8,5 km : le samedi 24 février de 18h15 à 19h15 (15' avant départ)
- ~~BWT~~ Course « Mosaic » 14 km : le samedi 24 février de 17h45 à 18h45 (15' avant départ)
- ~~BWT~~ Course « ID Maison » 8,5 km : le dimanche 25 février de 8h45 à 9h45 (15' avant départ)
- ~~BWT~~ Course « Super U » 14 km : le dimanche 25 février de 8h15 à 9h15 (15' avant départ)
- ~~BWT~~ Course « Auto Besson » 23 km : le dimanche 25 février de 8h15 à 9h15 (15' avant départ)
- ~~BWT~~ Challenge « APRM » : le samedi 24 février de 17h45 à 18h45 (15' avant départ)

Une pièce d'identité sera exigée lors du retrait du dossard.

Les dossards devront être portés de façon visible sur l'avant du coureur (torse, hanche, cuisse) durant toute l'épreuve. Seuls les athlètes munis d'un dossard officiel, non plié, non coupé, seront autorisés à courir les épreuves du BWT.

8. Echange des dossards

L'échange de dossards peut avoir lieu jusqu'au vendredi 23 février à 18h. Se rapprocher de l'organisation (capnaturebeaulieu@gmail.com) pour la faisabilité de cet échange.

9. Annulation partielle ou totale à l'initiative de l'organisation

Des circonstances exceptionnelles telles que risque météorologique, pandémie, injonction de la force publique, tout risque non identifié au jour de la rédaction du présent règlement, peuvent amener l'organisateur à annuler tout ou partie de l'événement, sans possibilité de remboursement si l'annulation a lieu dans les 72 dernières heures avant le départ.

Nous procéderons au remboursement suivant le calendrier proposé et en fonction des dépenses engagées par l'association à la date de l'annulation :

Annulation prononcée avant le 21 janvier 2023 :

- Remboursement intégral des coûts d'engagements des participants

Annulation prononcée après le 21 janvier 2023 :

- 2 possibilités vous seront proposées pour les frais d'inscription :
 - Transfert intégral et sans surcoût de l'inscription pour l'édition 2025
 - Remboursement de 80% du coût de l'inscription

10. Sécurité

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours pour assurer la régularité du classement (chaque coureur suit le tracé dans sa totalité), et la sécurité des participants (contrôle d'abandon ou de défaillance passagère). Des signaleurs sont également présents à toute traversée de route ou zone pouvant présenter un danger quelconque.

Les membres de l'organisation, avec l'aide des commissaires présents sur le parcours, peuvent disqualifier les concurrents coupables de l'un des faits suivants :

- Enlèvement ou déplacement des balises durant la course
- Absence de pointage à plus d'un point de contrôle
- Absence de dossard
- Utilisation d'un moyen de transport
- Non-assistance à un concurrent en danger
- Pollution ou dégradation des sites, jet de détrit
- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation, ainsi qu'aux autres concurrents

Une équipe médicale (Protection Civile) sera présente durant toute la durée de l'épreuve, et sera habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

En cas d'abandon, le concurrent doit contacter le commissaire le plus proche et lui remettre son dossard et sa puce.

Le juge-arbitre, désigné par l'association, sera le seul juge en cas de problèmes techniques et pour l'interprétation de ce règlement.

11. Récompenses

Un podium sera fait pour les 3 premières femmes et 3 premiers hommes de chaque course. Pour simplifier la visibilité des classements, il ne sera pas tenu compte des catégories d'âge. Les classements seront accessibles très rapidement sur le site internet du chronométreur de la course (Nikrome).

Une collation et un ravitaillement amélioré, à base de produits locaux, seront offerts à l'arrivée à chaque participant des différentes épreuves du BWT.

12. Droit à l'image

Tous les participants autorisent les organisateurs du Beaulieu Winter Trail à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de cette épreuve, sur lesquelles ils pourront apparaître, sur tous les supports y compris promotionnels dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.